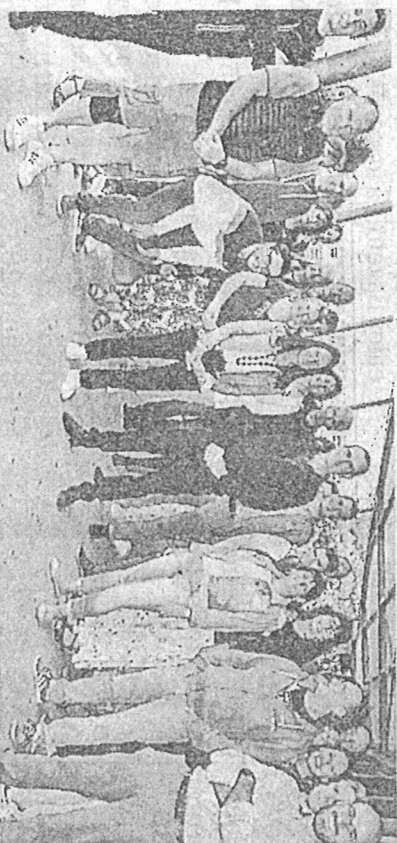


PMF : retraités promotion 2023 !

Des textes sur les objectifs et missions du service public de l'enseignement (Articles L121-1 à L124-20) modifiés par la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 art. 32 : « Les écoles, les collèges, les lycées [...] sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail contribuant à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation ».

Un établissement dans un bourg-centre, la cité scolaire Pierre Mendès-France avec collège, lycée professionnel et lycée général pour un millier d'élèves, quelque 200 personnels... Des années scolaires rythmées par des calendriers où la rentrée, les examens et la sortie ont une



Sortie s... / DDM

part qui, pour être fondamentale n'en apporte pas moins son lot d'émotions.

Le mouvement des personnels avec les départs (qu'il s'agisse de mutations ou de quitter le corps des enseignants en accédant au rang des retraités) est de ceux-là.

En cette sortie de l'année scolaire 2022/23, la communauté éducative a salué les départs de Thierry Cazenave, professeur de mathématiques (et référent numérique « Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement » TICE) et Catherine Hondagné, professeur

d'éducation physique et sportive. Pour l'une arrivée à Vic à la rentrée de septembre 2000, elle avait participé à la création de la section sportive « Tir à l'arc » et dans le pool très complice des professeurs d'EPS elle était l'ex-perte en danse.

Pour lui, parcours d'un « local de l'étape » depuis le lycéen avant les pérégrinations communes aux personnels de l'Education Nationale et la nomination dans l'équipe éducative à la rentrée de 1996.

Aujourd'hui, ils quittent l'établissement certes, avec, au-delà de la mission accomplie (Articles L121-1 à L124-20) modifié par la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 art. 32) des liens qui perdureront.

Josiane Pomès